



## COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

### ARRETE N°A\_2022\_139 du 08 NOVEMBRE 2022 PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N° 02 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Le Maire,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19- et R.153-8 et suivants ;

**VU** les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté n° A\_2022\_111 de Monsieur le Maire en date du 13 septembre 2022 prescrivant la Modification n° 02 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Collonges-sous-Salève,

**VU** la décision en date du 26 octobre 2022 de Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble désignant Monsieur Gilles PECCI en qualité de commissaire-enquêteur dans le cadre de ladite procédure ;

**VU** les pièces du dossier de Modification n° 02 du PLU soumis à l'enquête publique ;

### ARRÊTE:

**Article 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n ° 02 du PLU de la commune de Collonges-sous-Salève pour une durée de 40 jours du **lundi 12 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023 inclus.**

**Article 2 :**

Le projet de modification n° 02 du PLU porte plus particulièrement sur :

**REGLEMENT ECRIT :**

- Des compléments et modifications au glossaire
- Des ajustements rédactionnels pour lever des interprétations / incompréhensions (implantations, hauteur, ...)
- Des compléments pour préserver davantage les zones humides (Nzh) et naturelles (N)
- L'augmentation mineure des capacités d'accueil de la zone touristique Nt
- Un ajout concernant la desserte électrique pour toutes les zones (articles 4)
- Des précisions pour améliorer la gestion des eaux pluviales (articles 4)
- Des compléments quant à l'aspect extérieur (articles 11) (respect du terrain d'implantation, précisions sur les toitures autorisées, clôtures ...)
- Des précisions sur le stationnement (articles 12) des 2/3 roues motorisés et cycles, et sur la mise en œuvre des stationnements véhicules (dimensionnement, position, ...)
- Des compléments et modifications concernant le coefficient d'espaces verts dans certaines zones (articles 13)

**REGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE :**

- Mise à jour des arbres remarquables (suite à modification de l'OAP en question)
- Evolution des emplacements réservés (création et modifications)
- Mise en forme (mise à jour du cadastre et suppression du périmètre d'attente de projet devenu obsolète et des chemins de randonnée affiché à titre indicatif)

## **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION :**

- Modification des OAP n°2 Sur Plan, n°3 Les Crêts, n°5 Patrimoine végétal à préserver.  
**MISE A JOUR DES ANNEXES EN CE QUI CONCERNE LES ARRETES PREFECTORAUX PORTANT REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DU DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE CONCERNANT LE RESEAU ROUTIER.**

### **Article 3 :**

Monsieur Gilles PECCI a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

### **Article 4 :**

Le dossier de modification n° 02 du PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés en Mairie de Collonges-sous-Salève pendant 40 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Collonges-sous-Salève,  
**A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
6, rue de la Poste CS 30020  
74161 COLLONGES-SOUS-SALEVE CEDEX  
ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@collonges-sous-saleve.fr](mailto:urbanisme@collonges-sous-saleve.fr)

### **Article 5 :**

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée à l'adresse du site internet de la commune de Collonges-sous-Salève : [www.collonges-sous-saleve.fr](http://www.collonges-sous-saleve.fr)

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique auprès de l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

### **Article 6 :**

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences en Mairie de Collonges-sous-Salève :

- le **lundi 12 décembre 2022** de **09h00 à 12h00**,
- le **jeudi 22 décembre 2022** de **16h00 à 19h00**,
- le **mercredi 11 janvier 2023** de **09h00 à 12h00**,
- le **vendredi 20 janvier 2023** de **09h00 à 12h00**.

### **Article 7 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

### **Article 8 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de Haute-Savoie et au président du tribunal administratif de Grenoble.  
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en mairie de Collonges-sous-Salève aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

**Article 9 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché en Mairie de Collonges-sous-Salève et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la commune.

**Article 10 :**

La modification n° 02 du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

**Article 11 :**

Monsieur le Maire de la commune de Collonges-sous-Salève est responsable du projet de plan local d'urbanisme.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès du service urbanisme par téléphone au 04.50.43.60.75 ou auprès de l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Collonges-sous-Salève, le 08 novembre 2022,

Le Maire,  
Vincent LECAQUE

